

Historique de la Semaine

Pourquoi une semaine de prévention? Pourquoi se tient-elle au début d'octobre de chaque année? Voici un peu d'histoire...

Retrouvons-nous le 9 octobre 1871, à Chicago. Un incendie majeur fait rage. Il ne sera vaincu que 27 heures plus tard. Il ne laissera que ruine et désolation. En effet, plus de 250 personnes y trouvèrent la mort et 100 000 autres se retrouvèrent sans abri. L'incendie détruisit plus de 17 400 bâtiments et ravagea plus de 4 800 hectares de terre.

C'est quarante ans plus tard, en 1911, que la plus ancienne organisation membre de la National Fire Protection Association (NFPA), la Fire Marshals Association of North America, organisa la première journée de prévention des incendies et décida de commémorer le grand incendie de Chicago. L'événement prit tellement d'importance que 11 ans plus tard, en 1922, la première Semaine de la prévention des incendies était lancée aux États-Unis.

Au Canada, c'est l'Ontario qui organisa la première Journée provinciale de la prévention des incendies en 1916. La première Journée nationale de la prévention des incendies eut lieu en 1919. Le gouverneur général du Canada proclama la première Semaine de la prévention des incendies en 1923. Le ministère de la Sécurité publique du Québec, quant à lui, tient une semaine de la prévention des incendies depuis 1990.

Pourquoi marquer la date anniversaire d'un incendie qui a eu lieu aux États-Unis? Il était évident pour les deux pays de conjuguer leurs efforts et de souligner l'événement à la même date. Ainsi, la Semaine de la prévention des incendies a toujours lieu la première semaine complète du mois.

Pour en savoir plus sur la *Semaine de prévention des incendies*, écrivez à prevention.incendie@misp.gouv.qc.ca.



LE BON SECOURS

VOLUME 14 NUMÉRO 3 – ÉDITION SPÉCIALE POUR LA SEMAINE DE
LA PRÉVENTION INCENDIE 2008

*Notre service incendie
Fassett et Notre-Dame-de-Bonsecours*

Directeur incendie :	Daniel Bisson
Directeur adjoint :	Claude Joubert
Capitaine :	James McAdam
Pompiers :	Jacques Larente
	Michel Bergeron
	Jean-Pierre Prud'Homme
	Alain Lavergne
	Martin Lavergne
	Simon Lavergne
	Charles Patrice
	François St-Amour
	Alain St-Germain
	Terry Larouche

Vous désirez vous joindre à l'équipe, communiquez avec Daniel Bisson au 819-423-6943

Mot du Directeur incendie

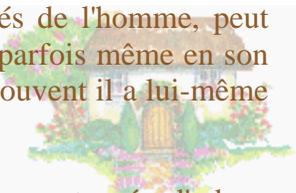
Un truc simple de prévention : effectuer la vérification de vos détecteurs de fumée et changer les piles en même temps que s'effectue le changement d'heure. Il est important de savoir que la durée de vie d'un détecteur de fumée est de dix (10) ans. Prenez note qu'il est essentiel de vous conformer au règlement municipal en vigueur concernant les détecteurs de fumées. La directrice générale se fera un plaisir de vous remettre une copie sur demande.

Daniel Bisson

Directeur du service incendie de Fassett et Notre-Dame-de-Bonsecours.

La petite maison dans la forêt

Forêt. Synonyme de majesté et de splendeur. Témoin de l'histoire de l'homme. Dans un tel décor, la vie en zone boisée prend des allures de retraite. Mais le danger rôde. Le feu, allumé par la foudre et par les activités de l'homme, peut ravager cette magnificence. Comme l'homme y vit tout près, parfois même en son cœur, il devient victime de cet élément destructeur, que trop souvent il a lui-même provoqué. Comment alors protéger sa maison?



Armand planifie sa retraite. Il imagine la charmante bicoque entourée d'arbres majestueux qu'il vient d'acquérir dans un décor grandiose. Il sort de sa rêverie et prend des notes. Il a du pain sur la planche avant de se prélasser dans son hamac. Il devra d'abord ôter du toit et des gouttières les nids d'oiseaux, les feuilles mortes et les branches. Il prévoit couvrir la bouche de la cheminée avec un pare-étincelles. Il va aussi couper toutes les branches d'arbre dans un rayon de trois mètres de la cheminée.

Dans un an ou deux, lorsqu'il rénovera, il refera la toiture en métal ou en bitume. Il est très possible qu'il utilise du stucco, du métal ou de la brique pour le revêtement extérieur des murs.

Il sait aussi qu'il doit garder le bois de chauffage, les débris combustibles, le bois de construction et les clôtures à au moins 10 mètres de la maison. De plus, il doit aussi tondre et arroser régulièrement l'herbe autour de la maison.

S'il avait un réservoir de propane, il le garderait, par mesure de sécurité, à au moins 10 mètres de la demeure et garderait la végétation et les matériaux combustibles à trois mètres du réservoir. Mais, ouf! Il n'en a pas.

Il réaménagera l'entrée afin qu'elle soit suffisamment large pour accommoder les véhicules d'urgence. On ne sait jamais! Il prévoit aussi se faire une sortie d'urgence additionnelle afin de quitter la demeure en sécurité si l'entrée principale est impraticable.

Comme Armand aime l'eau, il va aménager un étang. En plus d'attirer la faune ailée qu'il pourra observer, l'étang pourrait alors fournir un approvisionnement en eau supplémentaire pour les pompiers en cas de besoin. Et comme il est très porté sur le recyclage, il a déjà acquis deux réservoirs de 200 litres qu'il placera sous les gouttières. Une réserve d'eau supplémentaire!

Une fois sur place, Fred devra choisir un endroit dégagé et à l'abri du vent pour installer son camp. Les arbres doivent être suffisamment loin, trois mètres minimum, surtout les conifères qui s'enflamment facilement, comme des allumettes! Idéalement, il sera près d'un cours d'eau ou d'un lac.



aisément le contrôle.

Lorsqu'il aura monté sa tente, il nettoiera dans un rayon d'un mètre l'emplacement choisi pour son feu et creusera jusqu'au sable. En effet, il faut éviter de faire un feu sur de la terre noire. Elle permet au feu de se propager. Par la suite, Fred déposera des brindilles sèches au centre de son emplacement pour allumer le feu. Il ne faut surtout pas utiliser de l'essence comme accélérateur. Ça pourrait faire boum! Il ajoutera ensuite du bois sec et conservera son feu le plus petit possible, un mètre de hauteur environ. Ainsi, il en gardera plus

Très important, le feu doit demeurer constamment sous surveillance. Pour ce faire, Fred aura fait un tas de bois non loin de là pour alimenter son feu. Ainsi, il pourra s'approvisionner en combustible sans avoir à le quitter des yeux. Il serait approprié pour lui d'avoir à portée de la main une pelle ou un râteau pour éteindre les tisons. Et lorsqu'il sera temps d'aller au lit, ou plutôt au sac de couchage, Fred brassera bien les cendres et versera de l'eau, beaucoup d'eau, et s'assura que le feu est bien éteint.



La prudence est parfois si facile! Beaucoup plus que de gérer un incendie qui pourrait prendre des proportions incroyables. « Quand j'y pense, d'un simple feu de camp pourrait naître un drame terrible », se dit Fred. Ce serait un drame pour la forêt et pour les résidents du secteur. Il regarde le paquet d'allumettes qu'il mettra dans son sac à dos. Il pense aux mots de tout à l'heure qui prennent maintenant tout leur sens. Avec un arbre, on peut fabriquer un million d'allumettes, mais il suffit d'une allumette pour brûler un million d'arbres...



Prendre note que vous recevrez la visite des pompiers volontaires qui vous aideront à mieux sécuriser votre domicile par de judicieux conseils. Ils devraient circuler dans la municipalité **à la fin octobre**. Nous vous demandons de bien vouloir les accueillir, il en va de votre sécurité! MERCI!

Un million d'arbres...



Avec un arbre, on peut fabriquer un million d'allumettes. Fred a trouvé un vieux bouquin dans le grenier de son oncle. Un livre sur les incendies. « Bien sûr, mon oncle était pompier! » se dit-il. En le feuilletant, il est tombé sur ces mots : ...un million d'allumettes...

Il s'installe confortablement et poursuit sa lecture. « Le premier feu de forêt répertorié par nos historiens est celui du 30 mai 1686, rapporté par Pierre de Troyes dans son journal d'expédition à la Baie d'Hudson. » Il y raconte qu'un fort grand vent fit courir avec impétuosité dans le bois quelques feux que ses hommes avaient allumés précédemment. Ils furent rapidement encerclés et, n'eût été la proximité d'un petit lac, ils auraient tous trépassé. « Le feu y devint si furieux que les flammes passèrent comme un torrent par-dessus nos têtes et allumèrent le bois de l'autre côté du lac », raconte l'explorateur.



Fred relève la tête. Ça ne date pas d'hier que les hommes sont responsables des feux de forêts! Il vient de lire dans Internet que près des trois quarts des feux de forêts sont causés par l'homme. Des centaines d'incendies ravagent nos forêts chaque année et, parmi eux, plusieurs peuvent atteindre les abords des municipalités. Les activités récréatives, les opérations forestières, les résidents eux-mêmes peuvent donc provoquer un incendie qui ravagera des

centaines, voire des milliers d'hectares de forêt. Et de plus en plus de secteurs résidentiels se rapprochent des forêts.

Parlant d'activités récréatives, Fred part en camping cette fin de semaine. Il décide de noter ce qu'il doit faire avant et durant son séjour en forêt.



D'abord, Fred vérifiera l'indice de danger d'incendie. Il peut le trouver dans le site Internet de la [SOPFEU](#). Si l'indice-o-mètre indique « bas », c'est que le combustible, comme les brindilles, les feuilles et les branches, s'allume difficilement. Le feu brûle lentement et se contrôle facilement. Si l'indice est modéré, c'est

que le feu s'allume et se propage de façon modérée. Il se contrôle généralement bien. L'indice est élevé lorsque le combustible s'enflamme facilement et lorsque le feu se propage en peu de temps. Il est difficile à contrôler. Lorsque le combustible s'enflamme facilement à partir d'une petite source de chaleur, l'aiguille de l'indice-o-mètre indique extrême. Le feu se propage alors à grande vitesse, comme le raconte Pierre de Troyes dans le livre. Il peut devenir incontrôlable. Pour l'instant, Fred constate dans le site Web de la SOPFEU que pour la région où il va en camping, l'indice est bas. Tout de même, il sait qu'il doit demeurer prudent.

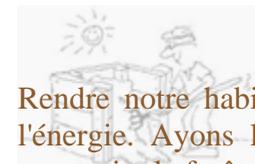
Le terrain a besoin d'un bon ménage. D'abord, il faut s'assurer d'avoir un bon 10 mètres autour de la maison qui seront dégagés de toute végétation inflammable. Cette zone coupe-feu empêche non seulement un incendie de progresser de la forêt vers la demeure mais de la demeure vers la forêt. C'est bien de protéger sa maison, mais il faut aussi protéger la forêt. Cette zone coupe-feu donne aussi une chance additionnelle aux pompiers de sauver la maison. Armand veut des arbres sur son terrain. Il a déjà choisi des érables, des peupliers et des bouleaux. Ce sont de bons choix, car leur indice d'inflammabilité est très bas contrairement à celui des pins gris et des épinettes blanches ou noires.



Plus loin, entre 10 et 30 mètres de la maison, il doit se doter d'une zone de protection. On l'appelle la zone d'atténuation. Dans cette portion du terrain, Armand diminuera le nombre de conifères. Ils prennent feu plus rapidement que les feuillus. Il élaguera les branches des conifères restants pour qu'elles soient à plus de deux mètres du sol. Cette zone peut alors supporter un incendie de faible intensité. Elle serait inutile si la forêt autour était composée uniquement de feuillus, mais ce n'est pas le cas du terrain d'Armand.

Sur une autre liste, notre ami inscrit les outils de combat d'incendie qu'il compte se procurer : un boyau d'arrosage assez long pour faire le tour de la maison, des seaux, des râtaux, des pelles et une échelle pour accéder au toit afin d'y installer un ensemble d'asperseurs.

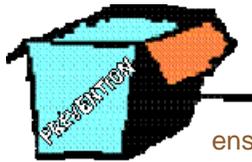
Une fois son ménage fait, il compostera les débris ligneux. Il pourrait aussi les apporter dans un lieu d'enfouissement. Mais surtout, il sait qu'il ne doit pas les brûler. Faire un feu dans un site pareil, c'est mettre la nature en danger.



Rendre notre habitat plus sécuritaire face à l'incendie demande du temps et de l'énergie. Ayons la même patience que la nature. Elle met plus d'un siècle à construire la forêt. Le feu, quand à lui, ne met que quelques heures à la détruire.

Soyons donc prévoyant, comme Armand, et protégeons-la!

La prévention, ça se déménage!

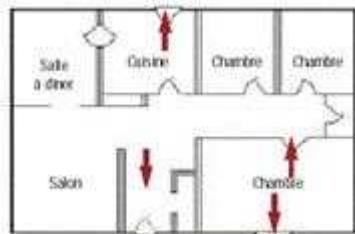


Comme plusieurs de vos concitoyens, vous installez vos pénates sous d'autres cieux, dans une autre ville ou dans un autre quartier. Vous déménagez. Est-ce que la prévention est dans vos paquets? Avez-vous fait une boîte portant la mention *Prévention*? Regardons ensemble ce qu'elle devrait contenir...

D'abord, l'avertisseur de fumée. Lorsque vous arrivez dans une nouvelle demeure, vérifiez la date de fabrication inscrite sur le boîtier de l'appareil. Si elle remonte à plus de dix ans, changez-le ou demandez à votre propriétaire de le faire. C'est sa responsabilité d'installer un avertisseur de fumée dans chaque logement. Par contre, c'est au locataire de le garder en état de fonctionner. Comment? En y installant une pile neuve. Dès votre arrivée, mettez-y une pile neuve. Ainsi, vous serez assuré d'avoir un avertisseur efficace.



Que diriez-vous de vous procurer également un avertisseur de monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone, ou CO, est un gaz toxique produit lors de la combustion incomplète de matières carbonées comme le bois, le charbon, l'essence et le papier. Vous avez probablement des sources de CO chez vous. Les appareils de chauffage central, les foyers alimentés au bois, les chaufferettes au kérosène, au pétrole ou au gaz, les cuisinières et les sècheuses qui fonctionnent au propane et les outils à moteur à combustion tels que les souffleuses, les scies et les tondeuses produisent du CO en brûlant le carburant. Les symptômes d'une intoxication au CO s'apparentent à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite : maux de tête, vertiges, nausées, voire perte de conscience. Le CO tue, car il empêche le corps d'absorber l'oxygène. Puisqu'il est inodore, invisible et sans saveur, il vous est impossible de le détecter. Ni même votre chien ou votre chat ne le peut. Installez des avertisseurs de CO près des chambres à coucher, près du foyer et de la cuisine, dans la pièce située juste au-dessus du garage et près de la porte qui mène au garage.



Maintenant que vous avez installé ce qu'il faut pour vous avertir du danger, voici ce que votre boîte Prévention doit contenir pour vous aider à sortir rapidement lors d'un incendie : un plan d'évacuation! Dessinez un croquis de votre nouvelle demeure. Il doit contenir toutes les sorties possibles et au moins deux trajets d'évacuation par pièce.

Indiquez le point de rassemblement devant la maison ou chez un voisin. Tous les membres de la famille doivent s'exercer à évacuer. Si vous vous installez dans un immeuble à logements, consultez le plan et les procédures d'évacuation du bâtiment. Votre boîte peut contenir un autre moyen d'intervention : l'extincteur portatif. Procurez-vous-en un et apprenez à vous en servir.

Avant de tenter d'éteindre un PETIT feu, faites sortir tout le monde et chargez quelqu'un d'aller composer le 9-1-1. Si le feu se propage, n'essayez pas de l'éteindre, sortez rapidement et appelez les pompiers.

Votre boîte Prévention est maintenant vide. Qu'allez-vous en faire? Lors des déménagements, on accumule souvent des monceaux de boîtes et d'objets à jeter. N'encombrez pas les balcons, les corridors, les entrées et les sorties. De tels amoncellements risquent de vous faire trébucher si vous devez évacuer. Évitez également de les passer ces rebuts en tas le long des murs extérieurs. Vous risqueriez ainsi d'attirer les pyromanes. Ne les empilez pas non plus sous les fenêtres car, si le feu s'y déclarait, la fumée et le feu pourraient entrer dans la maison.

Vous avez peut-être des produits dangereux à entreposer. Produits pour la piscine, propane, essence, diluant à peinture, voilà autant de produits inflammables et combustibles pour lesquels toutes les précautions doivent être prises. Placez tous ces contenants dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants. N'entreposez pas plus de cinq litres de produits inflammables et pas plus de trente litres dans un garage ou un cabanon.



N'attendez pas à l'automne pour faire ramoner la cheminée. Vous ne savez pas quand l'ancien propriétaire l'a fait et il est préférable que ce soit fait avant l'été, car l'air humide de la belle saison combiné aux dépôts laissés dans le conduit font se corroder les pièces d'acier de la cheminée.

Votre panneau électrique principal est-il sécuritaire? Certaines personnes remplacent des fusibles ou des disjoncteurs par d'autres de plus grande capacité. Ainsi, ils ne se déclenchent plus lors d'une surcharge. Le câblage dans les murs peut alors chauffer et le feu se déclarer. Comment savoir si le propriétaire précédent n'a pas fait d'échange? En faisant inspecter le système électrique de votre maison par un maître électricien.

Vous avez acheté un barbecue. Génial! Ne le placez pas près d'une fenêtre ou d'un mur. Et n'oubliez pas qu'il s'agit d'un appareil conçu uniquement pour l'EXTÉRIEUR, à l'intérieur, ses émanations de CO pourraient vous tuer.

Vous avez enfin une cour qui vous permet de profiter du beau temps. Avant de faire des feux extérieurs, vérifiez auprès de votre municipalité si elle le permet et pensez à vos voisins : eux aussi veulent profiter de la belle saison. Une permission de faire un feu ne vous donne pas le droit d'importuner votre entourage. Certaines personnes ont des problèmes de santé ne leur permettant pas de supporter la fumée. Et une cordée de vêtements qu'on doit relaver, ce n'est pas agréable.



Quand on s'installe ailleurs, on fait suivre les meubles, la vaisselle, les vêtements et le chat. Mais, il ne faut pas oublier... La prévention aussi, ça se déménage!